



## Protocole d'entretien des locaux en cas d'épidémie

Cette fiche a pour objectif de définir les bonnes pratiques permettant d'assurer le niveau de désinfection suffisant face au virus dans les locaux occupés par des personnels ou accueillant du public tout en préservant la santé des agents qui réalisent cet entretien. Les produits de nettoyage et désinfectants couramment utilisés sont efficaces contre le COVID-19, il sera donc détruit par les détergents et désinfectants utilisés couramment lors de l'entretien des locaux. Toutefois, pour réduire les risques de contaminations, il est important d'augmenter la fréquence d'entretien des locaux utilisés par les agents et par le public accueillis.

### Le port des équipements de protection individuelle

Au vu des conditions particulières d'épidémie, il est important de respecter quelques consignes supplémentaires vis-à-vis du port des équipements de protection individuelle.

- Utilisation de blouse de travail jetable ou réutilisable si lavé après chaque utilisation. Veillez à ce que vos vêtements de ville ne soient pas souillés par vos équipements de travail qui seront placés à l'entretien.
- Port de gants jetables répondants à la norme EN 374 (protection chimique et biologique) ou de gants réutilisables lavés et désinfectés après chaque utilisation en respectant la fiche « bien enlever ses gants »
- Port de chaussures de travail ou de sécurité non souillées, désinfectées
- Lavez-vous les mains avec du savon et de façon adaptée et suffisamment longtemps. (systématiquement après avoir porté des gants, avant de boire, manger ou de porter vos mains au visage)
- Les masques de protection ne sont pas nécessaires en l'absence de présence du virus dans l'air ce dernier étant présent dans les gouttelettes émises par les personnes contaminées qui ne restent pas en suspension dans l'air

### Consigne générales d'entretien

#### Attention :

- Evitez tout procédé de ménage ayant pour conséquence la formation de projections de particules dans l'air (aspirateur, centrale de nettoyage, vapeur...).
- Ne mélangez pas les produits et référez-vous aux fiches techniques des produits et aux fiches de données de sécurité qui sont fournis par les vendeurs de produits.

## Entretien des sols :

Privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide de sorte que :

- Etape 1 : les sols et surfaces soient nettoyés avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent (celui utilisé habituellement)
- Etape 2 : les sols et surfaces soient en suite rincés à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique
- Etape 3 : un temps de séchage suffisant de ces sols et surfaces soit laissé
- Etape 4 : les sols et surfaces doivent être désinfectés avec un produit désinfectant virucide<sup>(1)</sup> avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents
- Etape 5 : les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique dans des sacs poubelles fermé

<sup>(1)</sup> *C'est bien la Fonction "désinfectant" d'un produit qui est recherchée. Les détergents sont des nettoyeurs. Ils ne désinfectent pas. Inversement, l'eau de javel est un désinfectant qui ne nettoie pas. C'est pourquoi, il est nécessaire de réaliser d'abord un lavage puis une désinfection. Contacter votre Fournisseur pour obtenir des informations ou des produits désinfectants virucides.*

## Entretien des surfaces de contact :

Nettoyer régulièrement : Poignées de portes, interrupteurs, toilettes et évier, rambarde, digicodes mais aussi tables, chaises, lieux de restauration, appareils électroménagers, poignées de fenêtres, claviers d'ordinateurs partagés...



**ATTENTION ! Un risque peut en masquer un autre !**

D'autres risques que le Covid-19 existent dans l'entreprise.  
Les règles habituelles de santé et de sécurité pour les salariés sont de rigueur : protection contre les chutes, contre les agents chimiques dangereux, équipements collectifs et individuels, etc. (picto des panneaux de sécurité affichés dans les entreprises)

Ces risques peuvent même être accrus en raison de : nouvelles embauches, réaffectations, réorganisations du travail, surcharge de travail ! Soyez vigilants.

Ministère du Travail - 26 mars 2020

Le virus ne pouvant pas survivre de façon durable sur des surfaces sèches, il n'est donc, à priori, pas nécessaire de procéder à une désinfection des rues ou des espaces publics qui serait nuisible pour l'environnement. La désinfection se fera naturellement au bout de quelques jours dans les lieux non utilisés.

### Source :

☞ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

☞ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid19-quelles-mesures-l-employeur-doit-il-prendre-pour-protoger>